

Règlement du Critérium National F.S.G.T. de Cyclo-cross Des Ecoles de Vélo 2020



Préambule:

Le responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux.

Tout changement au programme établi par l'organisateur parcours et horaires, ne peut se faire qu'avec la validité de ce dernier et des co-représentants fédéraux.

Qualification:

Le Rassemblement est ouvert aux adhérents F.S.G.T. dont la licence a été validée avant le 08 janvier 2020, répartis dans les catégories d'âges suivantes :

Moustique né(e) en 2014 et 2015 Pupille né(e) en 2010 et 2011 Poussin(e) né(e) en 2012 et 2013 Benjamin(e) né(e) en 2008 et 2009

Ce Rassemblement se dispute en INDIVIDUEL par catégorie, moustique garçon, moustique fille, poussin garçon, poussin fille, pupille garçon, pupille fille, benjamin et benjamine.

Le Rassemblement n'est pas limité. Un challenge sera établi par comité.

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR À LA FÉDÉRATION AVANT LE 15 DÉCEMBRE 2019 (cachet de la poste ou date et heure de l'envoi email, faisant foi).

Tarif d'engagement : 2€

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur. Pas d'engagements de club.

Matériel:

Le port du casque est obligatoire sur le vélo même en dehors des épreuves.

Chaque concurrent devra posséder qu'un seul vélo. Tout changement entraînera la mise hors course du coureur (sauf sur incident mécanique constaté).

Pour la sécurité des participants, interdiction de toute caméra sur le vélo, casque ou sur le concurrent.

Le changement de roues est autorisé.

Les cale-pieds avec courroie ou blocage automatique ne sont pas obligatoires.

Les boyaux doivent être parfaitement collés.

VTT autorisé.

Récompenses:

1 maillot **vainqueur Critérium National** pour chaque catégorie garçon et fille, 1 médaille Or, Argent et bonze pour chaque podium et une médaille à tous les participants.

Prise des dossards:

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dont la validation devra être garantie par le comité du coureur.

Déroulement des épreuves :

Les horaires sont à consulter dans la plaquette du Fédéral de Cyclo-cross.

Temps des parcours :

Moustiques 4' Pupilles 8' Poussins 6' Benjamins 10'

Les catégories enfants de moustiques à benjamins doivent avoir leurs courses spécifiques à chaques catégories. Les départs devront être différés.

Toute manifestation intempestive des supporters à l'encontre des commissaires ou des participants entraînera la mise hors course du coureur. Seul le responsable du coureur sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T. 14-16 rue SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX

